

Nombre de Membres  
En Exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15  
Pour : 15  
Dont 1 procuration

**Sur convocation en date du 30 juin 2020**

**L'an deux mille vingt, le 8 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fréteval s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Fréteval dûment convoqué, sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, Maire de Fréteval**

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Évelyne BLIN, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ.

**ÉTAIT ABSENTE et A DONNÉ PROCURATION**

Madame Évelyne GANDON a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

*M. Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance.*

**Délibération n° D-Cne/2020-57**

**Objet : Subventions 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux associations selon le tableau ci-joint :

**Délibération n° D-Cne/2020-58**

**Objet : Budget primitif 2020 Commune**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Commune 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

|                                                          |                                                          |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Recettes de fonctionnement</b><br><b>861 216,64 €</b> | <b>Dépenses de fonctionnement</b><br><b>861 216,64 €</b> |
| <b>Recettes d'investissement</b><br><b>627 089,98 €</b>  | <b>Dépenses d'investissement</b><br><b>627 089,98 €</b>  |

**Délibération n° D-Cne/2020-59**

**Objet : Budget primitif Assainissement 2020**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

|                                                         |                                                         |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Recettes d'exploitation</b><br><b>143 117,32 €</b>   | <b>Dépenses d'exploitation</b><br><b>143 117,32€</b>    |
| <b>Recettes d'investissement</b><br><b>248 327,15 €</b> | <b>Dépenses d'investissement</b><br><b>248 327,15 €</b> |

**Délibération n° D-Cne/2020-60**

**Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Elle est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Considérant que les commissaires doivent :

- être âgés 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de soumettre aux services de l'État la liste suivante des personnes en vue de l'instauration de la commission communale des Impôts Directs (CCID) :

Commissaires titulaires  
1 MOYER Martial  
2 Marcel GUÉDET  
3 Jacky BRETON  
4 Liliane REBOURS  
5 Jean-Yves CORNILLEAUX (bois)  
6 Alain JAUBRON (HC)  
7 Jacqueline AUBERT  
8 Arnaud PELLE  
9 Didier FICHEPAIN  
10 Ghislain BERTIN  
11 Philippe GUÉDET (HC)  
12 Philippe DEPRES (bois)

Commissaires suppléants  
1 Evelyne PROT  
2 Daniel DELARUE  
3 Pascal TRASSARD  
4 Virginie TIGNON  
5 Micheline MÉNAGE (bois)  
6 Bruno GRANGER (HC)  
7 Eric EXPERTON  
8 Chantal MAUDHUIT  
9 Ginette GARCIA  
10 Mickaël DUMENIL  
11 Romain GABILLEAU  
12 Luc PHILIPPE (bois)

#### **Délibération n° D-Cne/2020-61**

##### **Objet : Acquisition guirlandes de rues**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des guirlandes de rues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société DECOLUM pour :

- 6 demi-guirlandes de rues pour un montant HT de 1 482,00 € soit 1 778,00 € TTC,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à l'acquisition de guirlandes de rues.

#### **Délibération n° D-Cne/2020-62**

##### **Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée ZM n° 79 pour la future unité de traitement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée ZM n° 79 d'une superficie de 37 a 60 ca.

Monsieur le Maire indique que le montant d'acquisition sera fixé à 2 200,00 € l'ha. Les frais d'acte et le montant de l'indemnité d'éviction sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle ZM n° 79 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant au dossier.

#### **Délibération n° D-Cne/2020-63**

##### **Objet : Rapport annuel assainissement – exercice 2019**

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport annuel assainissement exercice 2019.

Après avoir pris connaissance du contenu de ce rapport, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

#### **Délibération n° D-Cne/2020-64**

##### **Objet : Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP Fréteval-Saint-Hilaire-La-Gravelle.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication dudit rapport.

#### **Délibération n° D-Cne/2020-65**

##### **Objet : Caisses à orangers**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire aménager 2 caisses à orangers de 600 afin de les installer à l'entrée de l'esplanade de la Fonderie.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC de la société REI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le devis présenté par la société REI pour un montant de 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

#### **Délibération n° D-Cne/2020-66**

##### **Objet : Cession du camion benne**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D-Cne/2020-55 du 17 juin 2020 relative à l'acquisition d'un camion benne en remplacement de celui actuel vétuste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le garage FRESNAY Sébastien de Morée souhaite faire l'acquisition de ce véhicule en l'état pour un montant de 2 500 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la vente du véhicule 4671 RV 41 au prix de 2 500 € net à M. FRESNAIS Sébastien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente du véhicule 4671 RV 41 au prix de 2 500 € net à M. FRESNAIS Sébastien demeurant à Morée,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

A Fréteval, le 14 juillet 2020  
Le Maire,  
Bernard PILLEFER

